

**Annexe 1 : Tableau de l'exportation des allocations familiales selon la LAFam et la LFA octroyées aux salariés dont les enfants vivent à l'étranger
(pour de plus amples détails, voir ci-dessus, n^{os} 324 ss.)**

Catégorie	Salariés	Pays de résidence des enfants	Allocations selon la LAFam			Allocations selon la LFA			
			Enfants jusqu'à 16 ans	Enfants de 16 à 25 ans	Adaptation au pouvoir d'achat	Enfants jusqu'à 16 ans	Enfants de 16 à 25 ans	Allocation de ménage*	Adaptation au pouvoir d'achat
Accord de libre circulation UE-CH / Convention AELE	Ressortissants d'Etats de l'UE / AELE (y c. Suisse)	Etats de l'UE / AELE	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
	Ressortissants d'Etats de l'UE / AELE (y c. Suisse)	Autres Etats	Non	Non	–	Non	Non	Non	–
			Slovènes : Oui			Non	Ressortissants de Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal, Slovénie : Oui		Non
Etats ayant conclu avec la Suisse une convention de sécurité sociale	Ressortissants de Croatie, Macédoine, Saint-Marin, Turquie	Pays d'origine du salarié ou autre Etat étranger	Non	Non	–	Oui	Oui		Non
	Ressortissants de : Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie ***		Oui	Oui	Non	Oui	Oui		Non
Autres Etats	Ressortissants d'autres Etats	Quel que soit le pays de résidence de l'enfant	Non	Non	–	Non	Non	Non	–
Exceptions partout**	Salariés visés à l'art. 7, al. 2, OAFam (quelle que soit leur nationalité)	Quel que soit le pays de résidence de l'enfant	Oui	Oui	Oui	Aucun cas ne se présente			

* L'allocation de ménage est toujours versée lorsque l'ayant droit tient un ménage en Suisse avec son conjoint, quel que soit le pays de résidence des enfants. L'allocation de ménage figure donc dans le tableau pour les cas où tant le conjoint que les enfants vivent à l'étranger.

** Les ressortissants des autres catégories n'entrent dans celle-ci que si l'appartenance à l'autre catégorie ne leur ouvre pas déjà le droit à des prestations plus étendues.

*** Jusqu'au 31 mars 2010, les prestations étaient également exportées pour les ressortissants du Kosovo dont les enfants vivaient à l'étranger.